



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E185993

VALABLE JUSQU'AU 24/05/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/10/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 107 910

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS

Siret : 878 325 125 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3800850

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 03653443J

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 03653443J

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : E.P.R. SERVICES

1 RUE FRANCOIS MITTERRAND
80700 ROYE

Téléphone : 03 22 37 49 77

Portable : 06 60 67 31 38

Site Internet : www.epr-roye.fr

E-mail : eprservices.roye@gmail.com

Responsabilité légale :
SPODOBALSKI MATTHIEU PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/11/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	07/11/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/05/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/11/2023
o Ventilation mécanique	25/05/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/05/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/05/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	07/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.